

FICHE D'INFORMATIONS POUR LES ETUDIANTS PARTANT EFFECTUER UNE MOBILITE ETUDES VIA ERASMUS+

Cette fiche d'informations est destinée aux étudiants, inscrits à la Faculté de Médecine de Toulouse Purpan ou Rangueil, désireux d'effectuer une partie de leurs études à l'étranger via le Programme d'échanges Erasmus+.

Le Programme Erasmus+ oblige l'étudiant à suivre les cours et à valider tout ou partie du programme à l'étranger.

Tout désistement et le non-respect des modalités suivantes (exigées par le consortium européen Erasmus) et du programme Erasmus+ entraînera un remboursement de la bourse Erasmus. Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui n'ont pas pu terminer leur mobilité en raison d'un cas de force majeure dûment signalé par voie écrite au Bureau Europe.

CONDITIONS DU PROGRAMME D'ECHANGES ERASMUS+

<u>Accord Erasmus</u>	<p>Avant de déposer votre candidature pour une mobilité études, il vous faut vérifier auprès du Bureau Erasmus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si un accord interinstitutionnel a été signé entre la Faculté de Médecine de Toulouse et l'Université d'accueil - si l'Université d'accueil est titulaire de la Charte universitaire Erasmus. <p>En effet, la mobilité études ne pourra se faire que dans des établissements européens avec lesquels un accord bilatéral Erasmus a été conclu avec la Faculté de Médecine.</p>
<u>Durée de la mobilité études</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Durée minimale : 3 mois, soit 1 semestre (1^{er} ou 2nd semestre) - Durée maximale : 12 mois, soit 2 semestres
<u>Niveau d'études accepté</u>	<p>Nous recommandons et privilegions les départs pour les étudiants en 3^e et 4^e année.</p> <p>Dans les deux cas, l'Examen National Classant rend les départs difficiles et donc non recommandés pour les étudiants en 5^e année.</p> <p>Pour des raisons pédagogiques, aucune candidature émanant d'un étudiant en médecine de 2^e et 5^e année et de 3^e cycle ne sera acceptée.</p> <p>La validation de votre année (de la 2^e année si départ en 3^e année, par exemple) conditionne votre départ en Erasmus. A défaut, vous n'êtes pas autorisé à partir. Si vous devez passer des épreuves de rattrapage, il vous faudra attendre les résultats.</p>
<u>ECTS</u>	<p>Vous devez valider une partie théorique et pratique du programme à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre 3 et 6 ECTS par semestre minimum - minimum 1 stage par semestre

<u>Frais d'inscription</u>	Si un accord bilatéral a été signé entre les deux Universités, vous n'aurez pas de frais de scolarité à régler dans l'Université d'accueil. En revanche, avant votre départ, il est obligatoire de s'inscrire (administrativement et pédagogiquement) à la Faculté de Médecine de Toulouse et donc de payer les frais d'inscription, en vue d'obtenir votre nouvelle carte étudiante.
<u>Charte de l'étudiant</u>	Tout étudiant partant en mobilité Erasmus se doit de respecter les droits et obligations spécifiés dans la Charte des étudiants Erasmus qui vous sera remise par le Bureau Europe avant tout départ.

PROCEDURE POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE

Avant tout dépôt de candidature :

- **consultez la liste et/ou la carte des accords Erasmus** le plus tôt possible
- **vérifiez les équivalences**, c'est-à-dire consultez la liste des cours disponibles sur le site de l'Université partenaire (voir la fiche d'informations de l'Université concernée) et cherchez les matières équivalentes à celles que vous devez valider à Toulouse. Par exemple, vous êtes en DFGMS3, vous partez le 1^{er} semestre et vous devez valider la « Biopathologie tissulaire » : il vous faut vérifier que cette matière existe dans la liste des cours proposés par l'UP pour que vous puissiez la valider à l'étranger.

Si vous voulez plus d'informations sur une Université partenaire (cours, procédure, logement...), merci de consulter la [fiche d'informations correspondante](#). Vous pouvez également demander au Bureau Erasmus les contacts d'étudiants déjà partis en Erasmus.

<u>Date Limite</u>	1 ^{er} et 2 nd semestre / année entière : 25 mars 2016
1. <u>Candidatez auprès de la Faculté de Médecine de Toulouse</u>	<p>Les candidatures doivent être constituées de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CV 2. Lettre de motivation (en français) en mentionnant 3 vœux d'Université par ordre de préférence <p>Votre motivation à vouloir effectuer une partie de votre cursus universitaire à l'étranger et votre niveau linguistique (selon le pays choisi) sont les principaux critères de sélection. Si vous voulez améliorer votre niveau linguistique avant votre départ, renseignez-vous sur les cours linguistiques auprès du Centre de Langues de l'Université Toulouse III.</p> <p>Il est important de préciser 3 choix d'Université par ordre de préférence car le nombre limité d'étudiants par Université ne permet pas de satisfaire, pour certains, vos premiers choix.</p> <p>Le dossier complet doit être envoyé par email ou déposé au Bureau Erasmus de la Faculté de Médecine.</p>

<p>2. <u>Etre sélectionné(e) mi-avril</u></p>	<p>La commission de sélection des dossiers se réunit mi-avril. Le Bureau Erasmus vous informera de la décision prise au sujet de votre candidature (qu'elle soit négative ou positive).</p>
<p>3. <u>Déposez avant le 29/04/16 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>le Learning Agreement</u> - <u>la demande de bourse</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Learning Agreement :</u> <p>Le Learning Agreement est le contrat d'études qui précise les cours que vous vous engagez à suivre à l'étranger avec les ECTS correspondants. Dès que vous êtes sélectionné(e), remplissez, signez et déposez le Learning Agreement en 3 exemplaires (téléchargeable ici : http://www.univ-tlse3.fr/erasmus--460504.kjsp?RH=rub06&RF=1353314644069) au Bureau Erasmus avant le 29/04/2016.</p> <p>Le Bureau Erasmus se chargera ensuite de le faire signer par le Coordinateur Erasmus (M. Elbaz), le Doyen de votre Faculté, le Bureau Europe et l'Université d'accueil.</p> <p>Sans la signature du Learning Agreement par chaque partie, vous n'êtes pas autorisé(e) à partir. Vous devez impérativement conserver une copie originale du Learning Agreement durant toute la durée de votre mobilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Demande de bourse (plus d'informations sur les bourses ici : http://www.univ-tlse3.fr/bourses-et-aides-a-la-mobilite-internationale-337420.kjsp?RH=1353314644069) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Si vous êtes boursier, vous êtes éligible à la Bourse du Conseil Régional (70 € par semaine) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (800 € x 1). - Si vous n'êtes pas boursier, vous êtes éligible à la Bourse Erasmus (entre 200 et 300 € par mois, le montant variant selon la destination). <p>Dans les deux cas, il vous faut remplir, signer et déposer votre demande de bourse en même que votre Learning Agreement au Bureau Erasmus.</p>
<p>4. <u>Candidater auprès de l'Université d'accueil</u></p>	<p>Après avoir déposé votre Learning Agreement et demande de bourse, il vous faut maintenant candidater directement auprès de votre Université d'accueil. En règle générale, l'Université d'accueil vous demandera de remplir une « Application Form » (formulaire de candidature), disponible sur leur site web. Elle peut également vous demander de lui fournir d'autres documents (carte d'identité, carte d'assurance maladie, relevés de notes, attestation de niveau linguistique etc.).</p> <p>Certaines Universités vous solliciteront directement. A défaut, renseignez-vous auprès du Bureau Erasmus.</p> <p>Attention : vous devez impérativement vous renseigner sur les dates limites de dépôt de candidature dans les Universités Partenaires (différentes d'un pays à un autre). Elles sont disponibles sur la fiche d'informations de l'UP.</p>

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE AVANT VOTRE DEPART

<u>Inscription</u>	<p>Vous devez impérativement vous inscrire (administrativement et pédagogiquement) en vue d'obtenir votre nouvelle carte étudiante.</p> <p>Pour les départs en août ou tout début septembre : passez directement au Bureau Europe avec une attestation de réussite aux examens (donnée par votre scolarité) afin d'obtenir une autorisation d'inscription prioritaire (chaîne d'inscription en juillet).</p> <p>Attention : veuillez prévoir une semaine de délai pour la délivrance de l'autorisation d'inscription prioritaire (veuillez prendre vos dispositions pour passer au Bureau Europe une semaine avant).</p>
<u>Sécurité sociale étudiante</u>	<p>Afin de rester couvert par l'Assurance Maladie à l'étranger, il vous faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous inscrire à la sécurité sociale étudiante - demander la carte européenne d'assurance maladie (si départ en Europe) auprès de votre sécurité sociale étudiante au moins 15 jours avant votre départ. Elle est gratuite et valable un an. <p>Pour plus d'informations sur la sécurité sociale étudiante, vous pouvez contacter le Welcome Desk (41 Allées Jules Guesde à Toulouse ou laccueil@univ-toulouse.fr).</p>
<u>Learning Agreement</u>	<p>S'assurer que votre Learning a été signé par chaque partie. A défaut, vous n'êtes pas autorisé(e) à partir.</p> <p>Vous devez impérativement conserver une copie originale du Learning Agreement durant toute la durée de votre mobilité.</p>

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE PENDANT VOTRE SEJOUR ERASMUS

1. A VOTRE ARRIVEE

<u>Attestation d'arrivée</u>	<p>A votre arrivée, il vous faut faire signer par l'Université d'accueil l'attestation d'arrivée (« arrival certificate ») et l'envoyer rapidement par courrier postal, email ou fax au Bureau Erasmus. Ce document est primordial car il conditionne le déblocage du 1^{er} paiement de votre bourse (=20 %).</p>
<u>Tutorat</u>	<p>Durant votre mobilité, vous serez encadré par un Tuteur (Professeur de la Faculté) qui vous sera imposé par le Bureau Erasmus avant votre départ. A votre arrivée, transmettez à votre Tuteur par email la liste des cours que vous allez suivre et les examens que vous allez passer à l'étranger avec le nombre d'ECTS</p>



	correspondant. Ensuite, tous les 2 à 3 mois, tenez-le informé par email du déroulement de votre séjour (difficultés à suivre les cours ? stages intéressants ? difficultés d'adaptation ? etc.).
<u>Information pédagogique</u>	Informez le Bureau Erasmus du bon déroulement de votre séjour Erasmus et de toutes modifications d'ordre pédagogique (avec le « Changes to original proposed study program » du Learning Agreement). Aucun changement d'ordre pédagogique ne pourra avoir lieu sans l'accord préalable du Coordinateur Erasmus.
<u>Ronéo</u>	Dès que vous serez installé et que vous aurez une adresse postale fixe, communiquez rapidement votre adresse postale exacte et précise au Bureau Erasmus afin de recevoir les Ronéo par courrier postal. Assurez-vous, avant de votre départ, d'avoir réglé les frais d'impression Ronéo auprès de l'ACEMT. Si vous préférez recevoir les Ronéo par email, merci de le signaler au Bureau Erasmus.

2. LORS DU DEPART DE L'UNIVERSITE D'ACCUEIL

<u>Attestation de fin de séjour</u>	Lors de votre départ, il vous faudra faire signer par l'Université d'accueil l'attestation de fin de séjour et la transmettre par courrier postal, email ou fax au Bureau Erasmus. Ce document conditionne le déblocage du solde de votre bourse (=80%).
<u>Transcript of records</u>	Le « Transcript of records » est l'équivalent du relevé de notes en France. Il vous faudra le demander auprès du Coordinateur Erasmus de l'Université d'Accueil.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE A VOTRE RETOUR

<u>Attestation de fin de séjour + Relevé de notes</u>	A votre retour, déposez au Bureau Europe l'attestation de fin de séjour ainsi que le relevé de notes français <u>et</u> étranger.
<u>Validation ECTS</u>	Contactez le Bureau Erasmus avec le Transcript of records. La validation de votre mobilité études (sous réserve de notes suffisantes) doit être demandée avant le 15 septembre de l'année universitaire en cours.

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

<u>Niveau linguistique</u>	<p>Il est indispensable d'avoir une bonne compréhension linguistique de la langue de pays où vous allez étudier, d'autant plus que la plupart des Universitaires partenaires vous demanderont d'attester votre niveau de langue par une attestation de langue.</p> <p>Pour cela, avant votre départ, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous perfectionner en vous adressant à l'UFR de Langues de Toulouse III. Des attestations de niveaux de langue EUROPASS sont délivrées par l'UFR de Langues pour les cours que vous avez suivis. - passer en ligne le test de niveau de langue « eLAO » proposé par l'UFR de Langues http://langues.ups-tlse.fr/test-de-niveau-elao-235021.kjsp?RH=UFRLANGUES&. Le test donne lieu à la remise d'une attestation de niveau de langue. - suivre des Cours Erasmus intensifs de langues (voir doc à remplir). - passer le TOEIC (se renseigner auprès du Bureau Europe de Toulouse III.)
<u>Equivalences</u>	<p>C'est à vous de trouver les équivalences (vous trouverez la liste des cours dans les fiches d'informations de chaque Université). Les matières choisies doivent correspondre à des matières qui auraient été faites en France. Par exemple, si vous devez valider la « pharmacologie » en France, vous devez trouver cette même matière (correspondant au semestre en cours) à valider à l'étranger.</p>
<u>ECTS</u>	<p>Vous devez valider entre 3 et 6 ECTS <u>minimum</u> par semestre ; et entre 6 et 12 ECTS <u>minimum</u> si vous partez les 2 semestres. C'est une obligation réglementaire européenne.</p>
<u>Examens</u>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>En cas d'échec à l'examen dans l'Université d'accueil</u> : vous bénéficiez de la session de rattrapage en septembre à Toulouse. - <u>En cas de succès</u> : les ECTS sont validés. - Les modules non passés dans l'Université d'accueil peuvent être passés à Toulouse lors de la session normale (janvier ou juin) et de rattrapage en septembre. En effet, pour les matières qui ne sont pas passées à l'étranger (car absence d'équivalence), il vous faut venir les passer en France au semestre correspondant. Si vous ne souhaitez pas revenir passer ces matières à la première session, vous bénéficierez de la deuxième session.
<u>Stages</u>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Si vous passez l'année complète de votre 3^e année en Erasmus</u> : il vous faudra réaliser 2 stages (1 stage de 3 à 4 semaines par semestre au minimum) - <u>Si vous passez un semestre de votre 3^e année en Erasmus</u> : 1 stage de 3 à 4 semaines minimum. <p>Attention : La validation du stage doit faire l'objet d'un certificat/attestation de stage signé par le Maître de stage <u>et</u>, au retour, d'une présentation écrite et orale sous forme de rapport de deux cas cliniques.</p>

DES QUESTIONS ?

- Sur le Programme Erasmus+ et au niveau pédagogique : contactez le Bureau Erasmus
- Sur les bourses et le TOEIC : contactez Margot Coutaud du Bureau Europe
- Sur les programmes d'échanges hors-Europe : contactez Elodie Balonas du Bureau Europe
- Sur les cours de langue : contactez l'UFR de Langues de l'Université Toulouse III

N'hésitez pas !

